

## Installations nucléaires de Chinon

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant » définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la Commission locale d'information ».

### 1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site [edf.fr](http://edf.fr), d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication) ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables.

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations de Chinon ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Chinon	Sur demande : Mission communication CNPE de Chinon – BP 80 – 37420 Avoine - Tél : +33(0)2 47 98 95 24 Courriel : <a href="mailto:chinon-communication@edf.fr">chinon-communication@edf.fr</a> ou téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Rapport environnemental annuel	Consultable sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Dossier de presse 2023 de la centrale nucléaire de Chinon	Sur demande : Mission communication CNPE de Chinon - BP 80 – 37420 Avoine - Tél : +33(0)2 47 98 95 24 ou téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Lettre d'information externe « Contact »	Sur demande : Mission communication CNPE de Chinon –BP 80 –37420 Avoine Tél: +33(0)2 47 98 95 24 Courriel: <a href="mailto:chinon-communication@edf.fr">chinon-communication@edf.fr</a> ou téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Plaquette annuelle	Sur demande : Mission communication CNPE de Chinon - BP 80 – 37420 Avoine - Tél : +33(0)2 47 98 95 24 ou téléchargeable sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement	Ces données sont dans la lettre d'information externe « Contact » de la Centrale nucléaire de Chinon ou

	ou téléchargeables sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>
Registres mensuels des rejets d'effluents radioactifs et chimiques	Téléchargeables sur <a href="http://www.edf.fr/chinon">www.edf.fr/chinon</a>

**2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :**

*Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.*

Adresse mail [chinon-communication@edf.fr](mailto:chinon-communication@edf.fr)

**3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1 et leur communication à la Commission locale d'information (CLI) :**

*La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.*

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

**EDF**  
22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08  
Capital de 2 084 365 041 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris

[www.edf.fr](http://www.edf.fr)